

Le Vendredi 25/07/2014

## « les aux revoir au mois Béni »

*Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Seigneur de l'Univers et que Ses grâces et Sa paix soient accordées à Son Messager.*

*Craignez Allah et obéissez-lui. Voici le mois béni qui se prépare à partir emmenant avec lui tous nos œuvres et actes d'adorations. Félicitons celui qui l'a passé à invoquer et prier Allah, et quel gâchis et grande perte pour celui qui n'en a pas profité.*

*La vie dans ce bas-monde est comme le mois du ramadan, ceux qui ont œuvré durant leur vie avec les prières, les aumônes, les invocations et autres actes d'adoration et de bienfaisance, seront heureux après leur morts et rejoindront le paradis. Leur joie et bonheur sera énorme vue leur récompense, elle leur fera oublier leurs souffrances, fatigues et catastrophes durant leur vie. Ils remercieront Allah de les avoir guidés. Allah Azawajal dit dans sourate « Al Araf » 43 : « et ils diront: « Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne nous avait pas guidés. Les messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité. », Il dit aussi dans sourate « Az zumar »74 : « Et on leur proclamera: Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez ».*

*Par contre, le coran nous renseigne sur les regrets des gens de l'enfer quand ils verront ce qui les attend et sur leur demande à Dieu pour leur donner une seconde chance .Allah dit dans sourate « Almouminoune » 107 : « Seigneur, fais nous-en sortir! Et si nous récidivons, nous serons alors des injustes».Il n'y aura pas de seconde chance le jour du jugement, comme peut être que ce ramadan est notre dernier ramadan et notre dernière chance, profitons donc de ses derniers jours précieux avant son départ imminent.*

*Craignez Allah durant et en dehors du mois du ramadan, n'abandonnez pas les mosquées et le coran après un mois de jeûne et de prières nocturnes. Gare aux gens qui ne connaissent Allah Azawajal que pendant le mois du ramadan.*

*Je vous rappelle qu'il est légiféré de faire trois choses à la fin de ce mois béni.*

*Premièrement, l'aumône de la rupture est obligatoire pour tout musulman, les hommes et les femmes, les enfants et les adultes, les hommes libres et les esclaves. Il est obligatoire que cette aumône parvienne à son ayant-droit avant la prière du 'id. Si elle est versée après, elle n'est pas acceptée.*

*Quant au Takbir, il est légiféré de le faire à partir du coucher du soleil, la veille du 'id, jusqu'à la prière du 'id. le Takbir est réalisé en disant :*

*Allahou Akbar, Allahou Akbar, Allahou Akabar, la ilaha illa Allah, wAllahou Akbar, Allahou Akbar, wa lillah il hamd.*

*Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand, il n'y a pas de divinité digne d'être adorée sauf Allah, Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand, et à Allah appartient la louange.*

*La troisième chose est la prière du 'id qui est une obligation individuelle selon l'avis prépondérant.*

*Suivez le jeûne de ce mois béni par le jeûne des six jours du mois de Chawal, celui qui les jeûne est comme celui qui a jeûné toute sa vie comme cité dans le Hadith.*

*Nous demandons à Allah de nous faire terminer ce mois en ayant obtenu Son pardon et Son agrément. Nous Lui demandons que ce 'Id soit béni pour nous ainsi que pour tous les musulmans, et qu'Il nous en facilite d'autres comme celui-ci tout en étant en sécurité, en ayant la foi, en accomplissant des bonnes œuvres et en apprenant la science bénéfique. Il est certes Généreux et Bienfaisant.*

*Wasalamoualaykoum warahmatou allah.*